

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

à l'Hôtel de ville en salle du conseil Lundi 3 Octobre 2022
à 18 heures 30

Affiché le 27 septembre 2022

ORDRE DU JOUR

Session Ordinaire

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération 1 – Modification des représentants du Conseil Municipal au sein des commissions municipales.

Délibération 2 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au CYPRES

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 3 – Modification du tableau des effectifs

AFFAIRES CULTURELLES ET FESTIVITES

Délibération 4 : Complément programmation culturelle

Délibération 5 : Tarifs des spectacles et tarifs des PASS.

Délibération 6 : Convention Association MIMESIS

ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE-PETITE ENFANCE

Délibération 7 - Restauration scolaire : Approbation du règlement « Accueil de loisirs associé aux écoles et de la restauration scolaire » sur lequel figure le tarif unique destiné aux enfants bénéficiant d'un panier repas P.A.I (Plan d'Accueil Personnalisé).

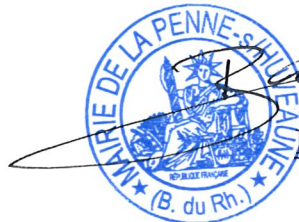
Délibération 8 - Approbation du règlement intérieur du centre de Loisirs sur lequel figure les tarifs avec paniers repas soumis à un P.A.I (Plan d'Accueil Personnalisé).

Délibération 9 - CENTRE DE LOISIRS : remboursement de participation familiale au Centre de Loisirs.

Délibération 10 - Dans le cadre de la convention territoriale globale sur la thématique petite enfance :

- Renouvellement du « Lieu d'Accueil Enfants/Parents » (LAEP)
- Création d'un « Relais Petite Enfance Itinérant » (RPEI)

Le Maire,



Nicolas Bazzucchi
Nicolas BAZZUCCHI